



---

## **RAPPORT AU BUDGET 2026**

---

### **MESSAGE À L'INTENTION DU COMITÉ DE DIRECTION**



## I. BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS 2026

### II. INTRODUCTION

L'art. 35 (OFco) stipule que le message au budget doit contenir des explications sur les points suivants :

- a) Les charges et les dépenses nouvelles ;
- b) les dépenses liées qui ne figuraient pas dans le budget de l'année précédente ;
- c) les variations importantes avec le budget de l'année précédente.

Le budget du compte de résultats 2026 a été élaboré en tenant compte des éléments suivants :

- L'équipe du personnel de la STEP constituée de trois employés à plein temps ;
- Adéquation des charges en fonction de la hausse des coûts des fournitures ;
- Entretien minimum nécessaire des installations sans nouvel investissement prévu compte tenu du projet de construction de la nouvelle STEP.

### III. EXPLICATION DES ECARTS

#### A. Charges du budget 2026 du compte de résultats

##### 7. Traitement des eaux usées

###### 1. Charges du personnel

	Compte de résultats	Comptes 2024		B2025	B2026	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2026/B2025	
	7206.3090.00 Formation et perfectionnement du personnel	370.00	10 000.00	3 000.00	-7 000.00	

Le compte formation et perfectionnement du personnel représente une baisse de 70% par rapport au budget 2025. Cette différence s'explique par le fait que, lors de l'exercice 2026, il n'y a pas de nouveaux besoins particuliers au niveau de la formation. La STEP compte deux personnes brevetées et un employé certifié FES.

## 2. Acquisition de fournitures, matériel et honoraires

### 7206.3112.00 – Acquisition de vêtements, linge

Le montant indiqué correspond à l'acquisition d'habits de travail et autre équipement pour le personnel

	Compte de résultats	Comptes 2024	B2025	B2026	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2026/B2025
7206.3112.00	Acquisition de vêtements, linge	450.00	2 000.00	3 000.00	1 000.00
7206.3113.00	Acquisition de matériel informatique	0.00	10 000.00	3 000.00	-7 000.00
7206.3118.00	Acquisition de logiciels	209.99	500.00	3 000.00	2 500.00
7206.3130.10	Frais de téléphone et de connexion informatique	2 474.40	5 000.00	3 000.00	-2 000.00

I.

### 7206.3113.00 – Acquisition de matériel informatique

La baisse significative de 70% du budget 2026 s'explique par l'acquisition de nouveau matériel informatique effectuée en 2025. Il n'est plus nécessaire de prévoir un montant aussi élevé pour l'exercice 2026, ce qui justifie l'écart observé.

### 7206.3118.00 – Acquisition de logiciels

Le montant de CHF 3'000.00 constitue une réserve pour l'acquisition de nouveaux logiciels en vue de garantir la sécurité du réseau.

### 7206.3130.10 – Frais de téléphone et de connexion informatique

Seuls les frais liés au Wi-Fi et à la téléphonie de la STEP sont comptabilisés sur le compte 7206.3130.10. Quant à l'indemnisation des frais de téléphone engagés par les employés lors des services de piquet, elle est imputée au compte 7206.3170.00.

	Compte de résultats	Comptes 2024	B2025	B2026	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2026/B2025
7206.3130.23	Frais d'élimination du sable et autres matières	16 018.65	13 000.00	16 000.00	3 000.00
7206.3132.10	Honoraires réfection de chambres + STAP	4 471.18	0.00	3 000.00	3 000.00

### 7206.3130.23 – Frais d'élimination du sable et autres matières

Ajustement du budget afin de refléter la tendance observée au cours des exercices précédents.

### 7206.3132.10 – Honoraires réfection de chambres + STAP

Il s'agit des honoraires d'ingénieurs liés au collecteur et aux chambres auparavant comptabilisés dans le compte d'entretien. Une partie du montant couvre également leur appui à l'administration.

### 3. Approvisionnement en énergie

	Compte de résultats	Comptes 2024		B2025	B2026	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2026/B2025	
7206.3120.21	Huile de chauffage	13 534.05	15 000.00	5 000.00	-10 000.00	

Les CHF 5'000.00 constituent une réserve destinée à couvrir d'éventuelles difficultés liées au chauffage du digesteur.

### 4. Frais d'entretien des installations et machines

	Compte de résultats	Comptes 2024		B2025	B2026	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2026/B2025	
7206.3144.00	Entretien des immeubles	0.00	0.00	23 000.00	23 000.00	
7206.3150.00	Entretien des meubles et appareils de bureau	0.00	0.00	1 000.00	1 000.00	
7206.3151.00	Entretien des machines, installations et automatisation	182 012.98	145 000.00	130 000.00	-15 000.00	
7206.3158.00	Entretien des immobilisations incorporelles (maintenance logiciels)	450.00	2 000.00	3 000.00	1 000.00	

#### 7206.3144.00 – Entretien des immeubles

Montant prévu pour réaliser les travaux d'étanchéité de la STAP de Posat.

#### 7206.3150.00 – Entretien des meubles et appareils de bureau

Montant prévu en réserve.

#### 7206.3151.00 – Entretien des machines, installations et automatisation

Pour ce qui est du compte 7206.3151.00 concernant l'entretien des machines, des installations et de l'automatisation, nous avons estimé la charge sur la base des années précédentes ainsi qu'en fonction de la durabilité espérée des diverses installations techniques et de leur besoin en maintenance. L'objectif est de maintenir l'entretien minimum nécessaire en gardant la vision de la nouvelle STEP régionale. Bien entendu, un montant de sécurité suffisant doit être réservé au budget en cas de pannes imprévues.

#### 7206.3158.00 – Entretien des immobilisations incorporelles (maintenance logiciels)

Le compte d'entretien des immobilisations incorporelles prévoit des honoraires pour la mise en sécurité du réseau, l'entretien des logiciels informatiques ainsi que la maintenance annuelle du site internet.

## 5. Amortissements comptables et frais financiers

	Compte de résultats	Comptes 2024	B2025	B2026	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2026/B2025
7206.3300.20	Amortissement agrandissement Step	57 302.70	57 302.70	190 981.57	133 678.87
7206.3300.60	Amortissement planifiés, biens meubles PA	240 737.20	240 737.20	343 910.24	103 173.04
7206.3401.00	Intérêts passifs des engagements courants	16 780.90	24 100.00	19 150.00	-4 950.00

Les amortissements ont été adaptés en vue d'amortir toutes les installations d'ici au 31.12.2032. L'amortissement annuel total dès 2026 est de CHF 534'891,81.

Le montant de la facturation annuelle aux communes est de CHF 435'211.73, soit un supplément de CHF 137'172.03 par année dès 2026 (amortissement de CHF 298'039.70 en 2025). Le solde, soit CHF 99'680.08 sera prélevé au compte de résultats reportés, dont le capital est issu de la réévaluation MCH2.

### 7206.3401.00 – Intérêts des engagements courants

Le montant des intérêts des emprunts a été adapté en fonction des contrats en vigueur.

## B. Revenus du budget 2025 du compte de résultats

### 1. Facturation récupération produits biologiques

	Compte de résultats	Comptes 2024	B2025	B2026	Différence
		Revenus	Revenus	Revenus	B2026/B2025
7206.4240.02	Facturation récupération produits biologiques	1 562.50	0.00	10 000.00	10 000.00

Récupération de sang dès le 01.11.2024 selon autorisation favorable avec conditions délivrée par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV). La STEP est autorisée à la prise en charge de sang provenant des abattoirs Marmy SA par l'entreprise Cotting & Fils SA à Villorsonnens. Cet apport de sang, grâce à son apport en matières organiques, favorise la production de biogaz et permet une plus grande production d'énergie. Le tarif facturé par tonne est de CHF 25.00.

## 2. Contribution des communes

	Compte de résultats	Comptes 2024	B2025	B2026	Différence
		Revenus	Revenus	Revenus	B2026/B2025
7206.4612.11	Participation des communes charges d'exploitation (HT)	1 672 570.30	1 664 479.90	1 794 921.73	130 441.83
7206.4612.14	Participation des communes à la taxe EU micropolluant (HT)	131 166.00	135 000.00	135 000.00	0.00

La contribution des communes pour les charges d'exploitation est en augmentation de 7.84% par rapport au budget 2025.

La répartition de la contribution 2025 entre les communes membres est la suivante :

Répartition des charges par commune selon la clé 2025-2029					
Communes	Clé en %	Exploitation	Amortissements	Intérêts	Montant HT en CHF
Autigny	3.79%	50 807.22	16 494.52	725.79	68 027.53
Chénens	4.82%	64 614.99	20 977.21	923.03	86 515.23
Cottens	9.33%	125 074.25	40 605.25	1 786.70	167 466.20
Gibloux	55.40%	742 670.24	241 107.30	10 609.10	994 386.64
Massonnens	2.43%	32 575.61	10 575.65	465.35	43 616.60
Villaz	14.37%	192 638.47	62 539.93	2 751.86	257 930.25
Villorsonnens	9.86%	132 179.22	42 911.88	1 888.19	176 979.28
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>1 340 560.00</b>	<b>435 211.73</b>	<b>19 150.00</b>	<b>1 794 921.73</b>

## IV. Budget 2025 du compte des investissements

Aucun investissement n'est prévu pour l'année 2026.

## **V. Plan financier à 5 ans**

Le plan financier pour la période 2027-2031 est mis en annexe. Il a été élaboré en tenant compte de l'évolution des charges durant les cinq derniers exercices ainsi que des besoins actuels au niveau de l'exploitation. Les amortissements ont été planifiés de manière à permettre l'amortissement complet des installations d'ici au 31 décembre 2032.

La projection des coûts pour les années à venir est limitée au strict nécessaire concernant l'entretien des installations ou nouvelles acquisitions. Aucun investissement n'a été prévu dans le cadre de l'actuelle STEP à ce jour car la priorité est donnée au projet de la nouvelle STEP.

**Le Bureau de l'AEGN recommande aux membres du CODIR d'approuver les budgets tels que présentés pour les soumettre ensuite à l'Assemblée des délégué·e·s.**

Autigny, le 8 juillet 2025

**Au nom du bureau de l'AEGN**

**L'administratrice des Finances**



Laura Casalderrey

**Le vice- président**



Georges Python

Annexes :

- Budgets 2026 par fonction et nature
- Budget du compte de résultat 2026 à trois niveaux
- Plan financier à 5 ans